

ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

politique du logement Question écrite n° 6445

Texte de la question

M. Marc Le Fur attire l'attention de Mme la ministre de l'enseignement supérieur et de la recherche sur le logement étudiant. La France compte 2,2 millions d'étudiants, dont 1,3 million disposent d'un logement autonome, 150 000 vivant au sein de cités universitaires, et 750 000 demeurant chez leurs parents. Selon une enquête de l'observatoire de la vie étudiante, un tiers des étudiants peine à trouver un logement. Le plan de construction établi en 2004, qui prévoyait la construction de 5 000 logements et la réhabilitation de 700 logements par an, a pris un certain retard. Il lui demande quelles mesures concrètes entend prendre le Gouvernement pour mettre fin à la pénurie de logements étudiants, leur délai de réalisation et leur coût.

Texte de la réponse

Le nombre de places disponibles offertes par le réseau des oeuvres universitaires et scolaires est passé de 148 145 en 2000 à 155 587 en 2007. Pour accélérer la mise en oeuvre du plan Anciaux I, il est prévu, au titre du projet de loi de finances pour 2008, d'augmenter de 16 millions d'euros la subvention d'investissement allouée au réseau des oeuvres universitaires pour la rénovation des bâtiments. Cette subvention, qui s'élèvera à 75 millions d'euros au titre de l'année 2008, devrait permettre de réaliser 6 350 rénovations supplémentaires. Par ailleurs, 20 millions d'euros devraient être consacrés, toujours au titre de 2008, à la réalisation d'opérations concernant le logement étudiant et la restauration dans le cadre de la deuxième année d'exécution des contrats de projets État-régions 2007-2013. Enfin, M. Jean-Paul Anciaux, député de Saône-et-Loire et auteur d'un rapport élaboré en 2004 sur la question du logement étudiant, a été nommé « parlementaire en mission » auprès de la ministre de l'enseignement supérieur et de la recherche et de la ministre du logement et de la ville. Il est chargé de proposer, d'ici à la fin de l'année, des pistes concrètes pour permettre la promotion de la construction de logements sociaux destinés aux étudiants, le développement du recours à la colocation et le traitement spécifique de la question du logement étudiant en Île-de-France.

Données clés

Auteur : M. Marc Le Fur

Circonscription: Côtes-d'Armor (3e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite Numéro de la question : 6445

Rubrique: Logement

Ministère interrogé : Enseignement supérieur et recherche Ministère attributaire : Enseignement supérieur et recherche

Date(s) clée(s)

Question publiée le : 9 octobre 2007, page 6068 **Réponse publiée le :** 8 janvier 2008, page 174